

# 20 **17** propositions pour une filière élevage et viandes pérenne, au service des populations et des territoires.

**PORTER HAUT LES VALEURS DES VIANDES DE FRANCE, C'EST SAUVER NOTRE RURALITE,  
PRESERVER NOS PAYSAGES ET VALORISER NOTRE IDENTITE.**

*INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin (filière viande bovine, filière veaux), ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits, sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constituent l'une des premières activités économiques de notre territoire.*

## Une priorité : Rétablir des vérités !

L'élevage et les métiers de la viande, en France, représentent **près d'un demi-million d'emplois à l'origine de nombreux SERVICES RENDUS aux populations, aux territoires et à l'environnement.**

Ils sont seuls garants de l'entretien de **PAYSAGES** ouverts et attractifs et contribuent à la **LUTTE CONTRE L'ENCLAVEMENT** de départements ruraux, ainsi qu'à celle contre le **CHANGEMENT CLIMATIQUE.**

Les professionnels de la filière élevage et viandes françaises sont engagés **dans une démarche d'écoute, de dialogue et de TRANSPARENCE** et souhaitent, plus que jamais, ouvrir leurs entreprises et montrer leurs pratiques.

**Ils sont les mieux à même D'INFORMER LES CITOYENS sur leurs métiers** et de répondre à l'ensemble de leurs questionnements et de leurs attentes.

**Le niveau de CONSOMMATION de viandes de boucherie en France est particulièrement BAS** : environ 370 grammes, soit 3 petites portions par semaine. Ce niveau se situe bien en-dessous du seuil de 500 grammes par semaine défini par le World Cancer Research.

**La consommation de viandes participe à L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE** et est recommandée, à ce titre, par le Plan National Nutrition Santé et le GEM-RCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition).

## Assurer la « survie » du cheptel allaitant français.

- 1 Négocier **une Politique Agricole Commune garante du soutien des prix, de la pérennité des exploitations et d'un développement équilibré des productions** sur l'ensemble des territoires français, à travers des aides spécifiques à l'élevage allaitant.
- 2 Mettre en œuvre en urgence **des outils de régulation du marché**, pour gérer les volumes et stabiliser les prix, dans un contexte de crise (exemple : décapitalisation du cheptel laitier, ...).
- 3 Proposer de nouveaux **outils d'aide à l'installation des jeunes éleveurs**, à la modernisation à la transmission des exploitations pour favoriser le renouvellement des générations.

Mettre en œuvre des politiques publiques visant à lutter contre le découragement des éleveurs, **en modifiant par exemple le statut du loup dans les annexes de la directive Habitat.**

## Permettre aux entreprises de retrouver un niveau de compétitivité leur permettant de lutter à armes égales contre la concurrence internationale.

- 4 **Soutenir financièrement les projets d'investissement et d'innovation** des entreprises au travers de crédits d'impôts R&D proposés à des taux spécifiques, adaptés au secteur agroalimentaire.
- 5 Poursuivre l'application du « choc de simplification » et faire bouger les lignes, à Bruxelles, pour **mettre fin aux distorsions de concurrence intracommunautaires** – sur le plan social et environnemental - pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française.

## **S'engager, à Bruxelles, pour préserver les filières viandes françaises des dangers des négociations commerciales en cours avec les principaux producteurs mondiaux de viandes à bas coûts, et des conséquences du Brexit.**

- 6** **Rejeter le CETA** – l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, en voie de ratification - et, a minima, **engager un réel débat parlementaire sur le volet agricole de cet accord ; imposer à Bruxelles l'arrêt définitif des négociations du TAFTA et exclure la viande bovine de toute négociation en cours ou à venir avec des Etats ou groupements d'Etats gros producteurs mondiaux de viandes bovines à bas coût** (Mercosur, Mexique, ...) ; **s'opposer à toute augmentation de contingents de viandes ovines accordés à l'Australie et la Nouvelle-Zélande**, dans le cadre des négociations à venir avec ces pays et anticiper les conséquences du Brexit pour cette filière.
- 7** **Tout mettre en oeuvre pour protéger la filière viande ovine française des effets désastreux que pourrait avoir le Brexit** sur ce secteur particulièrement fragile, en exigeant notamment une renégociation des contingents d'importation actuels tenant compte du poids du Royaume-Uni sur le marché mondial de la viande ovine.

## **Valoriser la structuration et les projets de « filière ».**

- 8** Fournir aux professionnels **un cadre législatif et réglementaire propice à des relations commerciales apaisées** et permettant à chaque acteur d'être justement rémunéré.
- 9** **Assurer le maintien d'un maillage territorial des abattoirs adapté aux besoins des professionnels** et performant sur le plan économique, environnemental et du bien-être animal ; favoriser le maintien d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, **en garantissant la pérennité de la boucherie artisanale.**

## **Soutenir la filière dans sa recherche de nouveaux débouchés commerciaux.**

- 10** Doter la filière de nouveaux moyens lui permettant de mettre en place une **stratégie offensive à l'export** (crédit export, ...).
- 11** **Revaloriser la part des Viandes de France dans les approvisionnements des restaurants collectifs** publics.

## **« Réenchanter » les métiers de l'élevage et de la viande.**

- 12** Soutenir les initiatives engagées par la filière visant à garantir des **Viandes de France toujours plus respectueuses des Hommes, des Animaux et de l'Environnement.**
- 13** **Lutter contre toute forme de désinformation sur les métiers de l'élevage et de la viande** et toute action de diffamation engagée par des acteurs prônant l'abolition de ces métiers et la fin de la consommation de viandes en France. **Garantir un traitement équilibré de l'information sur la production et la consommation de viandes dans les médias**, tout particulièrement dans ceux relevant du service public.
- 14** **Inciter les jeunes générations à se tourner vers les métiers de la viande** et proposer des dispositifs de formation adaptés.

## **Revaloriser les Viandes de France et leurs nombreux atouts, sur le plan sociétal.**

- 15** Développer un discours positif sur les **nombreux services rendus par l'élevage et les métiers de la viande**, en France : fourniture d'une alimentation de qualité aux populations, mais aussi entretien des paysages, préservation de l'environnement, du dynamisme des territoires, ... Et soutenir financièrement les **« projets de communication de filière »**, en accord avec les dispositions de la Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'Alimentation et la Forêt adoptée en 2014.
- 16** **Donner aux jeunes générations le goût de la viande de boucherie** et leur permettre de découvrir ce produit, véritable symbole de la gastronomie nationale : le rôle des cantines scolaires est prioritaire, en matière d'éducation alimentaire.
- 17** S'engager pour **une mise en œuvre obligatoire et généralisée d'un étiquetage de l'origine nationale des viandes utilisées comme ingrédients**, suite à l'expérimentation nationale de cette mesure.